



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 AVRIL 2024

Nombre de membres :

Conseillers : **29** L'an deux mil vingt-quatre et le douze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Vincent GOYET, Maire, suite à la convocation et à l'affichage de l'ordre du jour en date du vingt-huit mars deux mil vingt-quatre.

Présents : **16**

Excusés : **10**

Pouvoirs : **10**

Présents :

Mesdames Messieurs Vincent GOYET, Marie-Aude PEZERIL, Antoine BRUNO, Christelle PAKULIC, Éric VIVIN, Marie-Paule DELLAROVERE, Patrick LAMBERT, Frédéric SABATIER, Malika VIVIN, Thierry BAZZALI, Franck SULTAN, Magali BARBEAU, Sophie LAMBERT, Claudine DE RIVAS, Jean-Claude METHEL, Maria Madalena FARINA-MENDES DA SILVA

Excusés avec pouvoir :

Madame Catherine STEKELOROM a donné procuration à Madame Marie-Paule DELLAROVERE
Monsieur Stéphane MARLOT a donné procuration à Madame Christelle PAKULIC
Madame Mireille GOYET a donné procuration à Monsieur Vincent GOYET
Monsieur Jérôme ADAM a donné procuration à Monsieur Patrick LAMBERT
Monsieur Éric BARRAT a donné procuration à Monsieur Franck SULTAN
Madame Cindy GAUVIN a donné procuration à Monsieur Antoine BRUNO
Monsieur Lucas GILLY a donné procuration à Madame Sophie LAMBERT
Monsieur Christophe ANTONINI a donné procuration à Monsieur Thierry BAZZALI
Monsieur Denis BARROERO a donné procuration à Monsieur Jean-Claude METHEL
Madame Bernadette BONZOM a donné procuration à Madame Claudine DE RIVAS

Absents :

Julien DETREZ
Béatrice ALIPHAT
Roger BERNET

Secrétaire de séance : Madame Christelle PAKULIC



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 AVRIL 2024

DCM N°2024-28 : Finances - Affectation définitive des résultats de clôture de l'exercice 2023

Rapporteur : Marie-Aude PEZERIL

Conformément à l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est appelé à décider de l'affectation des résultats de clôture de l'exercice 2023 après constatation des résultats définitifs lors de l'arrêt du compte administratif.

A cet effet, il est rappelé à l'assemblée les résultats de clôture de l'exercice 2023 :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Résultat de l'exercice en €		
Excédent	1 095 544,07	259 428,14
Déficit	/	/
Résultat reporté en €		
Excédent	/	839 336,54
Déficit	612 400,24	/
Résultat cumulé en €		
Excédent	483 143,83	1 098 764,68

Compte tenu des dépenses engagées, non mandatées, et des recettes en restes à réaliser :

Résultat de l'exercice	483 143,83 €
Restes à réaliser en recettes	581 736,35 €
Restes à réaliser en dépenses	-746 543,32 €
Excédent Net	318 336,86 €

Dans ce cadre, il est proposé à l'assemblée :

- D'affecter 200 000,00 € en section d'investissement à l'article 1068,
- De laisser en report à nouveau, au compte 002, la somme de 898 764,68 €



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 AVRIL 2024

L'exposé de Marie-Aude PEZERIL entendu,

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité,

VOTE l'affectation de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2023 au budget de l'exercice 2024 ainsi qu'il suit :

- Section de fonctionnement compte 002 (résultat de fonctionnement reporté) :
Recettes en € : 898 764,68 €
- Section d'investissement compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) :
Recettes en € : 200 000,00 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance,
Christelle PAKULIC

Le Maire,
Vincent Goyet

